



INFORMATION PRESSE

Perpignan, le 24 novembre 2022

Réaction du Département aux propos du maire de Perpignan sur l'annulation du tribunal d'affecter l'immeuble de la Cigale à un poste de police municipale

Il semble important de souligner que le maire de Perpignan ne respecte pas les décisions de justice et fait volontairement obstacle à la suite de la procédure.

Le Conseil d'État a annulé la préemption. L'affectation du bien au domaine public qui aurait permis l'occupation de l'immeuble par le poste de police municipale a été annulée par le Tribunal Administratif de Montpellier car la Ville de Perpignan avait acquis l'Hôtel de la Cigale illégalement.

La ville empêche le projet du Département de loger, dans cet immeuble du boulevard Jean Bourrat, les mineurs non accompagnés de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont il a la charge. Mais à l'inverse de la Ville, le Département veut respecter la loi pour réaliser son projet.

Nous constatons également que les coups de com' des postes de police municipale « fantômes » ne suffisent pas à régler la question de la sécurité des Perpignanais, comme en témoignent tristement les derniers chiffres sur la délinquance de la ville.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE - Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

leDépartement66.fr

